



MAIRIE DE SAINT ALBIN DE VAULSERRE 38480

DEPARTEMENT DE L'ISERE
ARRONDISSEMENT DE LA TOUR DU PIN

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Séance du mardi 09 décembre 2025

2025-12-01

L'an deux mille vingt-cinq et le mardi neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil

Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents : Marc Rochet, Gilbert Longo, adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani, Conseillers,

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (Représentée par Christian Girard-Cusin)

Absents non excusés et non représentés : Léa Mollier

Secrétaire de séance : Karine Mollier

Date de la convocation : 04/12/2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Nombre de conseillers présents :

Délibération rendue exécutoire
après publication le :

- **Objet : Délibération impression du Bulletin**

Mr le Maire présente à l'assemblé deux devis concernant l'impression du bulletin municipal annuel avec les prestations suivantes :

- Brochure 28 pages Format fini A4, ouvert A3 paysage
- Impression quadri recto verso
- Couverture sur CMS 250g
- Intérieures sur CMS 135g
- Reliure piqûre à cheval 2 points métal

L'entreprise Pomme C propose un devis à 672.50 € HT soit 739,75€ TTC

L'entreprise Impression Insolit' propose un devis à 599€ HT soit 718.80€ TTC

Après discussion le conseil municipal choisit le devis de l'entreprise Pomme C

Le conseil municipal, approuve à l'unanimité le devis de l'entreprise Pomme C pour un montant de 672.50 € HT soit 739,75€ TTC comme présenté ce jour et Autorise Mr le Maire à signer le devis « bon pour accord » .

Ainsi fait et délibéré le jour susdit, au registre sont les signatures.

Secrétaire de séance
Karine Mollier



Le 09 décembre 2025

Le Maire,
Cédric Milani

